Comité des relations professionnelles et pédagogiques

Rencontre du 25 mai 2026

13 h 30 • Rencontre virtuelle

Présences : Serge Lacourcière, Maude Carpentier, Stéphanie Piché, Vicky Roy, Stéphane Bouchard, Lyzanne Cuddihy, Marianne Tremblay, Tina Di Stefano, Julie Martin, Daniel Boisjoli, Joëlle Constantineau et Dominique Déry

Absence : Annie Lacharité

COMPTE RENDU

SUJET	NOTES	SUIVIS
1. Accueil et adoption du projet d'ordre du jour	Le projet d'ordre du jour est présenté et adopté.	
2. Approbation et suivis du compte rendu du 1er avril 2026	**Pondération de l'épreuve de lecture – 2e année :** pour l'année en cours, l'épreuve compte pour 10 % de la 3e étape pour la compétence Lecture. À compter de l'an prochain, ce sujet sera intégré aux normes et modalités et fera l'objet d'une discussion annuelle. **Mathématique SN :** une note minimale de 76 % est utilisée dans deux des trois écoles secondaires. Pour les élèves sous ce seuil, une étude de cas est effectuée. **Francisation :** les règles budgétaires ont été modifiées et l'enveloppe est bonifiée de plus de 60 000 $. **Modalités de regroupement des classes EHDAA :** les corrections aux règles de classement ont été intégrées à l'organisation scolaire. Les documents doivent être transmis à Daniel. **Formulaire de signalement à la direction :** Daniel a rencontré Stéphanie et la coordonnatrice en adaptation scolaire. Des ajustements ont été convenus. Le formulaire sera travaillé en comité et présenté au premier CRPP de 2026-2027.	Transmettre à Daniel les documents corrigés. Présenter le formulaire ajusté au premier CRPP 2026-2027.
VOLET CPP		
3. Objets de travail et calendrier des rencontres 2026-2027	Stéphanie présente le calendrier des rencontres ainsi que les sujets prévus. Correction à apporter à la rencontre du 31 mars : dans le volet CPEHDAA, séparer le contenu en deux points. La correction est effectuée en direct.	Document corrigé.
4. Modalités des compensations maître-associé	Maude souhaite savoir comment les modalités sont reçues et vécues dans les milieux. Daniel indique n'avoir reçu aucun appel depuis l'application des critères.	
5. Organisation scolaire 2026-2027	Stéphanie présente les documents du 21 avril. Une classe de préscolaire sera ouverte à Dominique-Savio. Des ajustements seront également apportés au primaire au Cœur.	Stéphanie met à jour les tableaux et les transmet à Daniel. Le tableau mis à jour sera envoyé à Daniel et

SUJET	NOTES	SUIVIS
	Daniel souligne que le nouveau tableau n'est pas utilisé cette année et que le tableau de l'an dernier était plus simple à suivre. Stéphanie mettra les documents à jour à partir des nouveaux tableaux et les retournera à Daniel. Pour les effectifs du préscolaire et du primaire, Daniel demande une présentation plus claire permettant de voir facilement le nombre d'élèves par groupe. Stéphanie remplira le tableau et organisera une rencontre avec Daniel et Joëlle afin de présenter la nouvelle version. Le calcul de la moyenne est revu : la situation est régularisée. La moyenne est de 26,9 élèves par groupe. La pondération a priori doit être incluse dans les effectifs, mais n'est pas prise en compte dans le calcul de la moyenne. Pour 2026-2027, toutes les écoles du CSS ont un IMSE de 9 ou 10, à l'exception de deux pavillons du Rucher, Pie-XII et Laval, qui ont un indice de 8. Cela n'a pas d'incidence sur l'organisation scolaire, mais influence le nombre d'élèves pouvant être regroupés par classe. Le tableau doit être mis à jour.	Joëlle.
	VOLET CPEHDAA	
6. Recommandations du comité EHDAA sur les mesures conventionnées	Aucun changement n'est demandé par la partie syndicale. Daniel présente les annexes. Lorsque l'organisation scolaire sera remise, les enjeux éventuels pourront être examinés et des recommandations complémentaires pourront être formulées. Annexe 59 – Francisation : les règles budgétaires prévoient une bonification des enveloppes.	À revoir au besoin lors du dépôt de l'organisation scolaire.
7. Critères de répartition des ressources 2026-2027	Le document n'est pas terminé. Il sera acheminé aux membres du CRPP lorsqu'il sera officiel.	Acheminer le document officiel aux membres du CRPP.
	VOLET CRT	
8. Comité SST	Le compte rendu a été transmis à la partie syndicale. Le suivi a été effectué à la formation professionnelle. M. Delorme a indiqué que des quiz sont prévus pour le personnel et les élèves. Quatre programmes d'activités sont en préparation, en partenariat avec les employés et pour l'ensemble des cours. Une activité est également prévue avec une intervenante de la CNESST. L'objectif est de rendre ces activités récurrentes d'une année à l'autre. Le tableau des incidents devra distinguer la violence verbale de la violence physique dans Power BI. Un code QR permettra de déclarer les incidents violents. La nouvelle RSS sera présentée. La formation obligatoire des membres du comité SST doit avoir lieu avant octobre. Un autre comité doit se tenir d'ici la fin de l'année. Le programme de prévention doit être en vigueur en octobre prochain et sera présenté au prochain comité.	Formation SST avant octobre. Présenter le programme de prévention au prochain comité. Tenir un autre comité d'ici la fin de l'année.

SUJET	NOTES	SUIVIS
	La loi prévoit des sous-comités d'établissement pour l'an prochain. Une réponse a été envoyée à la responsable par Maude. La partie syndicale a également transmis un document aux enseignants afin de solliciter leur participation à ces sous-comités.	
9. Suivi des sommes dépensées concernant les ATP payées en sus (Annexe 72)	Le bilan des ressources financières est en attente d'une réponse. Le sujet sera repris à l'automne prochain.	Reprendre le suivi à l'automne 2026.
10. Journées pédagogiques 2026-2027 – clause 8-1.09	Stéphanie présente les dates où les enseignants peuvent déterminer le lieu : 5 octobre, 8 février, 16 avril, 21 mai et 23 juin. Parmi ces cinq journées, quatre permettent également aux enseignants de déterminer le contenu : 8 février, 16 avril, 21 mai et 23 juin.	
11. E2	Maude rencontre la Fédération le lendemain de la rencontre et transmettra les informations reçues. Le CPNCF doit transmettre à la Fédération un document indiquant qu'il y aurait neuf E2 au CSSHBO. Lors des prochains affichages de postes, des postes E2 pourront être offerts. La distinction entre les types de postes devra être expliquée aux enseignants : E1 – enseignant titulaire; E2 – poste à 100 % renouvelé annuellement, avec permanence à la troisième signature; E3 – contrat de remplacement.	Maude transmettra les informations obtenues de la Fédération. Clarifier la distinction E1-E2-E3 lors des affichages.
12. Varia – Fonctionnement du CRPP (clause 4-2.15)	La représentativité des membres est discutée. Il n'est pas nécessaire que chaque milieu soit représenté, mais une représentation du primaire et du secondaire est souhaitée, tant du côté enseignant que du côté des directions. La FP et la FGA participeraient sur invitation. Un enjeu de représentation enseignante au regard de la convention collective est soulevé. Une piste de modèle est à travailler : DRH, DSE, présidence et vice-présidence SPEHR, un enseignant du primaire, un enseignant du secondaire, une direction du primaire et une direction du secondaire; FP/FGA sur invitation. Les représentants enseignants devraient être en lien avec leurs collègues et agir comme personnes-ressources auprès d'eux.	Poursuivre les travaux sur le modèle de représentation.
13. Levée de la rencontre	La rencontre est levée à 14 h 42.	